



Revue Intelligence Stratégique
Journal des publications scientifiques

Volume 3, numéro 7

Juillet-Décembre 2020

p-ISSN : 3006-547X ; e-ISSN : 3006-5488

<https://doi.org/10.62912/>

ENTREPRENEURIAT FEMININ EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO : PORTRAIT, DEFIS ET PERSPECTIVES

Véronique BUKUMBA MUNENGU

Assistante de premier mandat au Département des Sciences Economiques à l'Université
Pédagogique Nationale (UPN)/Kinshasa-RDC

RESUME

Dans cet article, il est question d'un constat selon lequel, la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes constitue un cadre plus large des Droits de l'Homme auquel la République Démocratique du Congo a adhéré. Cependant, les femmes continuent de subir des discriminations dans plusieurs domaines notamment : civil, politique, économique, social... Il ressort de cette étude que pour répondre aux exigences de la République Démocratique du Congo en matière de Droits de l'Homme, de gouvernance démocratique et d'efficacité, les stratégies et les actions de coopération doivent impérativement prendre en compte cette réalité féminine. En outre, parce que les inégalités entre les sexes sont pour beaucoup dans la perpétuation des inégalités de développement, investir dans l'entrepreneuriat des femmes, c'est donc s'engager pour améliorer durablement la situation économique, sociale et politique des pays en développement en général, celle de la République Démocratique du Congo en particulier.

Mots-clés : *Entrepreneuriat, entrepreneur et entrepreneuriat féminin.*

SUMMARY

This article deals with an observation that the promotion of equality between men and women constitutes a broader human rights framework to which the Democratic Republic of the Congo has adhered. However, women continue to experience discrimination in several areas including: civil, political, economic, social... It emerges from this study that in order to meet the requirements of the Democratic Republic of Congo in terms of Human Rights,

democratic governance and efficiency, cooperation strategies and actions must imperatively take into account this female reality. In addition, because gender inequalities play a major role in perpetuating development inequalities, investing in women's entrepreneurship is therefore committing to sustainably improve the economic, social and political situation in developing countries. in general, that of the Democratic Republic of Congo in particular.

Keywords : *Entrepreneurship, entrepreneurship and female entrepreneurship.*

INTRODUCTION

Dans bon nombre de pays en développement en général, en République Démocratique du Congo en particulier, la femme joue un rôle économique indéniable, étant donné sa traditionnelle fonction de ménagère, ses multiples initiatives économiques et son apport dans le développement de la société, contribution pourtant contestée ou mal appréciée par les adeptes d'une « idéologie masculine valorisant la supériorité de l'homme et consacrant l'infériorité de la femme ».¹

Confinée par cette idéologie masculine qui prône la supériorité de l'homme sur la femme, par les ambitions démesurées de l'homme et par les coutumes et traditions qui défient les lois, la femme congolaise était carrément amputée de ses capacités créatives. Cette contrainte traditionnelle a, non seulement, empêché son évolution, mais aussi, l'a retardée.

Depuis le début des années 90, le pays connaît une crise, aggravée par le pillage de 1991 et 1993 qui a eu des nombreux effets tant sur les plans économique que social. Sur le plan économique, il est observé un ralentissement des activités économiques, la faillite de nombreuses entreprises, la perte des recettes fiscales pour l'Etat, et une récession générale de l'économie nationale. Sur le plan social, la fermeture des entreprises a entraîné une augmentation du taux du chômage, une chute du niveau de vie des populations et une instabilité socio-économique favorisée par l'accroissement démographique.

¹ MUSITU L. W., « La femme Congolaise : pilier de l'économie informelle en milieu urbain », Post-doctorat en sociologie du développement, Université Humboldt, Berlin, 2006.

Dans ce contexte, les Petites et Moyennes Entreprises apparaissent comme un soutien majeur à l'activité économique, et ce, par leur participation à la création de la richesse nationale, le paiement des impôts, l'absorption d'une bonne partie de la main d'œuvre.²

Pour faire face à cette dépression économique et sociale, la femme doit alors chercher à combattre cette discrimination dont elle était victime et qui entravait la promotion de son esprit d'initiatives et créatif, pourtant important pour son développement et celui de la société.

La congolaise, grâce à son accès à l'instruction et aux diverses formations qu'elle a suivies, est devenue très active dans différents domaines. Suite au manque d'emploi dans le secteur formel, nombreuses sont ces femmes qui ont créé leurs propres unités de production dans le secteur informel. Elles gèrent des Petites et Moyennes Entreprises (PME) dans lesquelles elles vendent des produits manufacturés de consommation courante tels que des chaussures, des vêtements neufs ou usagés, des objets scolaires ou classiques, des assiettes,... pour juguler le chômage.

C'est ainsi qu'après un passage en revue des affaires pratiquées par les femmes congolaises en général, nous avons constaté la prolifération de certaines unités de production telles que des restaurants, la vente en détail dans des boutiques..., activités qui intéressent plus les femmes et où elles décident généralement de travailler.

I. CLARIFICATION DES CONCEPTS

Les concepts ci-après méritent d'être clarifiés. Il s'agit de : entrepreneuriat, entrepreneur, entrepreneuriat féminin.

I. 1. Entrepreneuriat

Plusieurs définitions sont ainsi données par plusieurs auteurs relevant de différents champs disciplinaires. Dans ce qui suit, nous donnerons quelques définitions les plus répandues.

² Disponible sur www.memoireonline.com/06/10/3612/, consulté le 10 octobre 2020.

Thierry Verstraete insiste sur le caractère complexe de la notion qui compliqué la définition du concept. Selon lui, « l'entrepreneuriat est un phénomène trop complexe pour être réduit à une simple définition, son intelligibilité nécessitant une modélisation ».³

Robert Hisrich, Michael Peters définissent le concept entrepreneuriat du point de vue de la création de la richesse. Pour cela, ils envisagent la notion « comme un processus dynamique qui consiste à créer de la richesse supplémentaire. La richesse est créée par des individus qui assument les risques principaux en termes de capitaux, de temps et/ou d'implication professionnelle afin de donner de la valeur à un bien ou à un service ».⁴

L'acte productif peut ou non être nouveau ou exclusif. Mais la valeur doit y être en instillé par l'entrepreneur dans la mesure où il rassemble et alloue les compétences et ressources nécessaires ».

Pour sa part, Fortin cité par Rajhi N.⁵ mentionne que « l'entrepreneurship réfère à une mentalité, à une attitude qui pousse l'individu seul ou associé, à démarrer une nouvelle affaire et à prendre les moyens pour réaliser un désir ou un rêve, tout en assumant les risques de l'aventure ».

Selon Venkaraman et Shan, « L'entrepreneuriat est l'étude scientifique du comment, par qui et avec quels effets, les opportunités de création de nouveaux produits et services sont détectées, évaluées et exploitées ».

Gartner a défini l'entrepreneuriat comme « le processus d'organisation qui conduit à la création d'une nouvelle organisation ».

Pour Danjou, l'entrepreneuriat c'est un champ de recherche qui repose sur trois niveaux d'étude: l'entrepreneur, l'action et le contexte entrepreneurial. C'est un champ dont les composantes multiples sont

³ VERSTRAETE T., « Entrepreneuriat et sciences de gestion, habilitation à diriger des recherches », IAE de Lille, Lille, 2000.

⁴ HISRICH R.D. et PETERS P.M., *Entrepreneurship*, éd. McGraw-Hill Education, 2012.

⁵ RAJHI N., « Conceptualisation de l'esprit entrepreneurial et identification des facteurs de son développement à l'université », 2011.

observées et analysées par des économistes, des sociologues, des historiens, des psychologues, des spécialistes en sciences de gestion.

I. 2. Entrepreneur

La notion d'entrepreneur fait son entrée dans la théorie économique avec Ricardo. Cet auteur fournit alors une première conception de la notion. L'auteur est considéré comme le premier à élaborer une théorie de l'entrepreneur.

Dans son ouvrage intitulé « Essai sur la nature de commerce en général », Cantillon estime que l'entrepreneur c'est quelqu'un qui sait saisir une opportunité en vue de réaliser un profit, mais qui doit en assumer les risques. Cela veut dire qu'il n'y a aucune garantie de ce qu'il va recevoir d'après sa décision d'entreprendre.

J-Baptiste Say est le deuxième auteur à s'intéresser aux activités de l'entrepreneur. Il est fondamental de préciser que Say est le premier à avoir déterminé les caractéristiques de l'entrepreneur, établissant ainsi son profil, sans en faire le centre de son analyse. Il voyait le développement de l'économie par la création d'entreprises. Dans la pensée de Say, l'entrepreneur doit diriger et organiser, d'une part, et prendre des risques, d'autre part. Ce sont les deux traits les plus caractéristiques de l'activité de l'entrepreneur.

Say met l'entrepreneur au centre du processus économique. Selon lui, l'entrepreneur est un agent économique rationnel et dynamique, garantissant véritablement l'équilibre économique.

Schumpeter Josef, qualifié de père fondateur de l'entrepreneuriat, fait évoluer d'une façon importante la compréhension de la fonction entrepreneuriale. Il donne de l'entrepreneur une définition plus restrictive que celle de Say. L'entrepreneur de Schumpeter est celui qui introduit et conduit l'innovation, celui qui crée une combinaison des facteurs de production de manière à innover au sein du processus de développement économique. Ce n'est pas le simple créateur d'entreprise mais c'est celui qui apporte une innovation.

D'autres auteurs se sont intéressés par la suite à la notion de l'entrepreneur. Pour McClelland, l'entrepreneur « c'est un individualiste qui agit au nom de mobiles personnels. Il définit l'entrepreneur comme quelqu'un qui contrôle une production qu'il ne consomme pas personnellement ».⁶

Bygrave W. observe que « les chercheurs se chamaillent sur une définition satisfaisante de la création d'entreprise et suggère que le manque de précision dans la définition du créateur peut contribuer au manque de modèles solides de création d'entreprise. Le terme est utilisé depuis plus de deux siècles, mais nous continuons à le faire évoluer, à le réinterpréter, à réviser sa définition » et sa définition la plus simple est : « un entrepreneur est une personne qui identifie une opportunité et crée une organisation pour la suivre jusqu'au bout ».⁷

Il ressort de ce qui précède que le concept « entrepreneur » recouvre différentes significations. Il est donc difficile de trouver une définition unanime, claire et évidente de l'entrepreneur.

I. 2. 1. Caractéristiques de l'entrepreneur

Les différentes caractéristiques sont attribuées à l'entrepreneur selon Julien P-A et Marchesnay M.⁸ L'entrepreneur dispose de plusieurs traits caractéristiques qui représentent des valeurs et des attitudes face à l'environnement socio-économique dont il procède. Les traits caractéristiques sont :

- Le besoin d'accomplissement : les chercheurs de l'approche par traits veulent démontrer que le besoin d'accomplissement est l'une des principales caractéristiques du comportement de l'entrepreneur. D'après McClelland⁹, le besoin d'accomplissement est l'un des éléments indissociables des caractéristiques de l'entrepreneur. Ces travaux se

⁶ MCCLELLAND D.C., "Testing for competence rather than for "intelligence", dans *American Psychologist*, n°28, 1973, pp. 1-14, disponible sur <https://scholar.google.com/citations?user=oR45dgIAAAAJ&hl=en>, consulté le 10/03/2021.

⁷ BYGRAVE D. et WILLIAM D., *Entrepreneurship*, 2nd ed. p. cm. Includes index, 1973.

⁸ JULIEN P.A. et MARCHESNAY M., *La petite entreprise. Principes d'économie et de gestion*, éd. Vuibert, Paris, 1996.

⁹ MCCLELLAND D.C., *Art. cit.*

sont basés sur le critère de besoin d'accomplissement. Ils ont identifié une relation de corrélation entre le besoin d'accomplissement comme un trait personnel entrepreneurial, et le développement économique ;

- Le besoin d'indépendance : les entrepreneurs veulent prendre le contrôle de leur avenir. Ces entrepreneurs ont un fort sentiment d'indépendance et se caractérisent par un certain sens d'autonomie très poussée ;
- La confiance en soi : les entrepreneurs sont par définition optimistes. Ils croient en leurs capacités et s'assurent de tout mettre en œuvre pour atteindre leurs objectifs et ont une maîtrise en soi ;
- L'innovateur : Joseph Schumpeter souligne que l'entrepreneur est l'investigateur de l'innovation au sein de l'organisation. Selon lui, seuls les individus qui sont capables d'innover méritent l'appellation « d'entrepreneur » ;
- Un preneur de risque : chez les entrepreneurs, la prise de risque est spécifique à certains domaines et certaines situations. Certains chercheurs estiment que la propension à prendre des risques est l'essence de l'activité entrepreneuriale et la création d'entreprise serait réservée à ceux qui auraient une moindre aversion au risque. Des spécialistes s'accordent à dire que la prise de risque est considérée comme un caractère qui différencie les entrepreneurs des autres individus.

Au-delà des traits caractéristiques soulevés ci-haut, il sied de noter qu'il existe d'autres formes d'entrepreneurs notamment :

- Entrepreneur-Opportuniste : entreprendre, « c'est conquérir une place sur le marché » qui doit être toujours à l'affût des nouveautés ou d'opportunités de manière de gagner sur le marché ;
- Entrepreneur-Organisateur : l'entrepreneur est un être compétent qui sait organiser ses ressources. Il met tout en œuvre pour développer et commercialiser son innovation ;
- Entrepreneur-joueur : l'entrepreneur est aussi un joueur qui prend des risques pour affronter des défis ;

- Entrepreneur-Motivé : pour Josèphe Schumpeter l'entrepreneur est motivé par la réalisation de bénéfices générés par les risques pris et la réussite. Les défis représentent des objectifs pour l'entrepreneur : on dira même que les défis lancés constituent la première source de motivation.

I. 2. 2. Théorique sur l'entrepreneuriat

Certains chercheurs présentent l'évolution des recherches sur l'entrepreneuriat. Ces recherches se résument en trois approches fondamentales : l'approche fonctionnelle, l'approche comportementale et l'approche processuelle.

a. Approche fonctionnelle

Cette approche permet de répondre à la question de « Quoi ? » ou bien de ce que fait l'entrepreneur. Elle s'intéresse aux comportements de l'entrepreneur. Des économistes utilisent le concept de l'entrepreneuriat sous l'angle de la richesse. A l'origine de la compréhension du concept d'entrepreneuriat se situent les contributions de trois auteurs.

Pour Richard Cantillon, l'entrepreneur est un preneur de risque alors que Jean Baptiste Say présente l'entrepreneur comme « l'agent principal de la production ». Joseph Schumpeter, pour sa part, synthétise la fonction d'innovation de l'entrepreneur.

Les économistes ont essayé de définir l'entrepreneur, sa fonction et son rôle dans le marché. Ainsi, ils ont cherché à répondre à la question suivante : Quelle est la fonction ou quel est le rôle de l'entrepreneur dans l'économie ? Il suffit de se concentrer sur l'entrepreneur.

A l'instar de Schumpeter, l'entrepreneur est un acteur de l'innovation ; c'est grâce à ses initiatives et à sa prise de risque qu'il apporte un changement essentiel à l'entreprise. Son rôle est, non seulement, d'agir pour créer une entreprise, mais aussi, de trouver des possibilités encore inconnues dans l'environnement et d'être pionnier pour avoir la fonction d'entrepreneur.

b. Approche comportementale

L'approche par les traits consiste à identifier l'entrepreneur par ses caractéristiques propres à lui. C'est une approche sociologique qui consiste à comprendre la question : Qui est l'entrepreneur ? Et pourquoi le phénomène de l'entrepreneuriat se développe.

Cette approche s'intéresse aux caractéristiques propres à l'entrepreneur : ses traits de personnalités, ses comportements et comment est-ce que l'entrepreneur agit pour créer une entreprise. McClelland¹⁰ est le premier chercheur incarnant cette approche psychologique. Pour lui, la principale caractéristique des entrepreneurs est un besoin élevé d'accomplissement lorsqu'un individu est responsable de la solution de ses problèmes.

c. Approche par les processus

Cette approche n'est pas centrée sur l'entrepreneur mais sur le processus entrepreneurial. Il est orienté vers les actions et décisions que l'entrepreneur devra poser s'il veut que son projet devienne réalité. Elle consiste aussi à décrire les étapes de création et de reprise des entreprises et des organisations.

A ce propos, Gartner¹¹ estime que « l'entrepreneuriat n'est rien d'autre qu'un phénomène consistant à créer et à organiser de nouvelles organisations ».

I. 3. Entrepreneuriat féminin

L'entrepreneuriat féminin contribue largement à la croissance, à l'innovation et à la création d'emplois. Mais, en dépit de la participation grandissante de la femme à l'économie, le phénomène de l'entrepreneuriat féminin reste sous-estimé. Il est donc plus que jamais nécessaire de comprendre et d'étudier ce phénomène, en essayant de définir, dans un premier temps, la notion de la femme entrepreneure, et voir, dans un

¹⁰ *Ibidem*.

¹¹ GARTNER W.B.A., "Conceptual framework for describing the phenomenon of new venture creation", dans *Academy of Management Review*, n°10 (4), octobre 1985, pp. 696–706.

deuxième temps, leurs caractéristiques, motivation et les obstacles liés à l'entrepreneuriat féminin.

I. 3. 1. Définitions

L'entrepreneure est cette femme qui recherche l'épanouissement personnel, l'autonomie financière et la maîtrise de son existence grâce au lancement et à la gestion de sa propre entreprise.¹²

Selon Lavoie, « l'entrepreneure est la femme qui, seule ou avec un ou des partenaires, a fondé, acheté ou accepté en héritage une entreprise, qui en assume les responsabilités financières, administratives et sociales et qui participe activement à sa gestion courante ». ¹³

D'après ses différentes définitions, on constate que le mot entrepreneure désigne :

- le genre féminin du métier entrepreneur ;
- la femme autonome qui contrôle, décide et gère une entreprise ;
- la femme créatrice d'une entreprise de qualité innovante.

I. 3. 2. Recherches sur l'entrepreneuriat féminin

Les recherches sur l'entrepreneuriat féminin ont considérablement évolué. Suivant la littérature francophone, deux périodes se distinguent. La première période de (1970-1980), fait la comparaison entre la femme et son homologue masculin en termes de motivation, de personnalité et d'expérience. La deuxième période apparue depuis 2000 est la plus récente : elle concerne les femmes elles-mêmes.

La littérature anglophone conviennent avec la littérature francophone dans certains thèmes de recherches tels que les caractéristiques des femmes entrepreneures, leurs motivations, les réseaux, le processus d'investissement, les facteurs bloquants, la famille ainsi que le processus entrepreneurial. Les premiers travaux sur l'entrepreneuriat féminin sont apparus aux Etats-Unis

¹² BELCOURT M L. et Al., *Une cage de verre : les entrepreneures au Canada*, Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, Ottawa, 1991.

¹³ LAVOIE D., *Les entrepreneurs: pour une économie canadienne renouvelée*, Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, Ottawa, 1988.

d'Amérique il y a une trentaine d'années sous la plume de Eleanor Schwartz et autres auteurs fondateurs tels que Hisrich, Brush et Ahl, etc.

I. 3. 3. Approches féministes de l'entrepreneuriat féminin

La théorie du féminisme considère le genre comme une dimension fondamentale de toute organisation. Son objectif est de faire la défense des intérêts des femmes dans la société, l'amélioration et l'extension de leurs droits ainsi que la fin de l'oppression et des discriminations dont elles sont victimes au quotidien.

a. Féminisme libéral égalitaire

La perspective du féminisme libéral est basée sur l'affirmation que les femmes sont toutes aussi capables que les hommes de rationaliser. Ces chercheurs avancent que les femmes seraient désavantagées par rapport aux hommes à cause de leur manque d'expérience et de formation en gestion et de certains facteurs discriminatoires (par exemple le traitement inégal lié au financement).

D'après ce point de vue, les différences observées dans les réalisations des hommes et des femmes peuvent s'expliquer par le fait que les femmes n'ont pu développer leurs pleines capacités. Par conséquent, lorsque les femmes auront accès aux mêmes opportunités que les hommes, elles seront en mesure d'atteindre leur plein potentiel et, de ce fait, les différences entre hommes et femmes disparaîtront. La pensée libérale indique que pour mettre fin à la discrimination, il faudrait s'attaquer aux barrières structurelles que les femmes rencontrent dans leurs vies quotidiennes.

II. PORTRAIT DE L'ENTREPRENEURIAT FEMININ EN RDC

La littérature montre que l'entrepreneuriat féminin dépend à la fois de la situation des femmes et de la place de l'entrepreneuriat dans une société et il est perçu par des spécialistes comme une réponse à la crise économique et financière qui a frappé la République Démocratique du Congo (RDC) renversant ainsi les équilibres sociaux et économiques du pays.

II. 1. Contexte socioéconomique de l'entrepreneuriat féminin en RDC

Depuis le déclenchement de cette crise politique à partir des années 1990 et des guerres successives connues depuis 1996, plusieurs sociétés commerciales ont cessé leurs activités renvoyant au chômage des millions de Congolais. La crise politique et militaire ont réduit sensiblement la capacité de l'Etat à rémunérer correctement les fonctionnaires dont la modicité du salaire ne peut pas permettre de combler tous les besoins familiaux.

Il en découle une grande pauvreté des populations qui n'arrivent souvent pas à satisfaire leurs besoins économiques essentiels. Un des remèdes contre la pauvreté est le fait d'encourager la population à la créativité, c'est-à-dire à s'orienter vers la promotion des activités génératrices des revenus qui se traduit par la création d'une micro-entreprise ou d'une petite entreprise.

Il s'agit principalement du développement des micro-entreprises opérant le plus souvent dans le secteur informel de l'économie. Ainsi, ce secteur présente un poids considérable dans les économies africaines, et est devenu le principal pourvoyeur des emplois et assure la satisfaction d'un nombre croissant des besoins des populations. Les micro-entreprises notamment féminines permettent ainsi d'amortir les effets de la crise et de lutter contre la pauvreté.¹⁴

C'est dans ce contexte que les femmes sont devenues des opératrices économiques informelles prenant la relève de leurs maris rendus chômeurs. Elles se sont adonnées aux activités de tout genre relevant du petit commerce et qui les ont permis à subvenir aux besoins quotidiens de ménage, de la scolarisation des enfants jusqu'aux frais académiques et la prise en charge sanitaire.

Il convient de rappeler que dans les pays industrialisés, c'est depuis une dizaine d'années que l'entrepreneuriat féminin est reconnu comme une

¹⁴ Disponible, <https://www.issuelab.org/resource/promotion-de-l-entrepreneuriat-feminin-par-la-micro-finance-etude-du-cas-de-la-republique-democratique-du-congo.html>, 2012, consulté le 10/03/2020.

source non négligeable de croissance économique. Malgré cela, cette source reste insuffisamment exploitée, car les femmes entrepreneures constituent encore une minorité parmi les chefs d'entreprise.¹⁵

Il faut distinguer, en RDC, deux catégories de femmes entrepreneures. Il y a d'une part, des femmes qui se lancent dans une petite activité par nécessité, pour joindre les deux bouts du mois : elles vendent dans la rue des plats qu'elles ont cuisinés, revendent des produits manufacturés ou de grande consommation dans les zones rurales, ou font du petit commerce transfrontalier et, d'autre part, on trouve des femmes qui créent une entreprise et tentent à la développer sur un segment de marché prometteur. Les études montrent que dans les villes, ces petites et moyennes entreprises dirigées par des femmes sont principalement concentrées dans trois secteurs : le commerce, les services et l'agriculture.

En RDC, l'importance du secteur informel, surtout sous la forme du petit commerce n'est pas à démontrer. A Kinshasa, par exemple, environ 75% des activités économiques sont informelles.¹⁶ Ces activités souvent exercées par des femmes (célibataires, mariées, veuves et filles-mères) et grâce aux bénéfices qu'elles peuvent générer par la vente des services ou autres, la femme contribue considérablement à subvenir aux besoins sociaux des membres de famille et, par conséquent, à la réduction de la pauvreté. Ces activités commerciales bien qu'informelles contribuent largement à l'autonomisation de la femme qui est l'un de Objectifs du Développement Durable (ODD) que la RDC s'est engagée d'atteindre d'ici 2030.

Mais souvent le problème se pose au niveau de leur protection du point de vue juridique et aussi de la source des fonds de démarrage de leurs activités commerciales. S'agit-il des fonds propres ? De l'assistance familiale ou de l'Etat ? Des crédits bancaires ? Ces différentes questions nous amènerons à des études afin de voir l'état actuel de la protection des

¹⁵ Disponible sur <https://www.banquemonddiale.org/fr/news/feature/2017/01/10/what-does-it-mean-to-be-a-woman-entrepreneur-in-the-democratic-republic-of-congo>, consulté le 29 mars 2020.

¹⁶ Disponible sur <https://www.congo-autrement.com/blog/accueil/rdc-a-kinshasa>, consulté le 29 mars 2020.

activités de ces femmes par des textes juridiques congolais et la possibilité d'accéder aux crédits pour l'accroissement desdites activités.

II. 2. Présentation de l'échantillon de la recherche

Tableau n°01 : Âge des femmes entrepreneures

Tranche d'âge	Effectif	Pourcentage
20 - 30 ans	1	4,0
31 - 40 ans	14	56,0
41 - 50 ans	8	32,0
51- 60 ans	2	8,0
Total	25	100

Source : Elaboré par nous-mêmes

Il ressort de ce tableau que l'âge moyen des femmes entrepreneures enquêtées est de 40 ans.

Tableau n°02 : Etat-civil des femmes entrepreneures

Etat-civil	Effectif	Pourcentage
Célibataire	5	20
Marié	15	60
Divorcée	4	16
Veuve	1	4
Total	25	100

Source : Elaboré par nous-mêmes

Il se dégage que 60 % des femmes entrepreneures congolaises sont mariées, 5% d'entre elles sont des célibataires et 4% des femmes divorcées ainsi que 1% de veuves.

Tableau n°03 : Niveau d'études faites

Niveau d'étude	Effectif	Pourcentage
Primaire	1	4
Secondaire	17	68
Supérieur	3	12
Universitaire	4	16
Total	25	100

Source : Elaboré par nous-mêmes

Ce tableau démontre que 68% des femmes enquêtées ont un niveau d'études secondaires, cycle long ; 16% ont un niveau universitaire ; 12%

d'entre elles ont fait les études supérieures et 4% ont un niveau d'études primaires.

Tableau n°04 : Fonction occupées antérieurement

Activités antérieurement exercées	Effectif	Pourcentage
Chômage	14	56,0
Employé du secteur public	4	16,0
Employé du secteur privé	5	20,0
Débrouillardise	2	8,0
Total	25	100

Source : Elaboré par nous-mêmes

Au regard du tableau ci-dessus, nous constatons que 56% des femmes entrepreneurs étaient des chômeurs ; 36% d'entre elles travaillaient dans les secteurs privé et public et 8% d'entre elles étaient dans la débrouillardise.

III. LEGISLATION SUR L'ENTREPRENARIAT FEMININ EN RDC

Par l'Ordonnance-loi n°79-021 du 02 août 1979, on entend par petit commerce, le commerce de toutes denrées, marchandises ou objets de consommation courante effectué par la vente ou l'offre de vente à l'acheteur, soit au domicile même du vendeur, soit de porte en porte ou de place en place, soit encore sur la voie publique ou sur les marchés publics sauf si l'échoppe ou l'étal placé sur la voie publique constitue le prolongement d'un magasin. Sont assimilés au petit commerce et soumis aux dispositions de la présente Ordonnance-loi, le petit transport de personnes ou de marchandises ainsi que toute entreprise artisanale se situant dans les limites fixées par l'arrêté conjoint du Ministre des Finances et du Ministre de l'Economie, industrie et Commerce.¹⁷

Partant de cette définition légale, il sied de noter que les différentes activités exercées dans l'informel par les femmes énumérées ci-dessus sont réglementées par la présente Ordonnance.

¹⁷ Disponible sur <http://www.leganet.cd>, consulté le 29 mars 2020.

De ce fait, il se pose alors la question de la protection des activités de la femme et le droit d'exercer ces activités est délivré par l'autorité compétente selon le cas et suivant certains critères.

Au-delà du cadre juridique, il existe des structures d'encadrement féminin telles que FOLECO/GENDER, UNAF (Union Nationale des Femmes) et la Commission Nationale Femme Entrepreneur (CNFE) de la FEC (Fédération des Entreprises du Congo) qui vient de créer en son sein un Réseau national des associations des femmes rurales en RDC en partenariat avec l'ONU femme le 21 février 2020. Elles ont pour objectif de promouvoir les affaires de femmes. Mais ils s'avèrent que nombreuses de ces femmes entrepreneures ignorent l'existence de ces structures et celles qui en ont connaissance y sont faiblement intégrées. Ceci constitue également une faiblesse pour la promotion de l'entrepreneuriat féminin.

Tableau n°05 La forme juridique des PME

Forme juridique de l'entreprise	Effectif	Pourcentage
Société de personnes (Ets)	25	100
Total	100	100

Source : Elaboré par nous-mêmes.

Il ressort de ce tableau que toutes les entreprises gérées par les femmes enquêtées sont des établissements.

IV. ACCES DES FEMMES AUX ACTIVITES ENTREPRENEURIALES EN RDC

L'Agenda 2063 dont les pays africains se sont assignés d'atteindre nécessite des fonds importants provenant de diverses sources pour financer le développement des infrastructures, l'industrialisation, la croissance du secteur privé, le développement technologique et du capital humain devant permettre au continent de réaliser la transformation socioéconomique qu'il envisage.

Certes, le financement en général constitue un véritable problème en Afrique, mais les femmes africaines souffrent plus que tous les autres

groupes des difficultés liées à l'accès aux dites activités.¹⁸ Les difficultés d'accès des femmes à ces activités sont variées. On peut citer : le manque de garanties, les barrières juridiques et culturelles limitant l'accès à la propriété foncière et immobilière, des réglementations discriminatoires, la rareté de l'emploi dans le secteur formel, le manque de produits financiers adaptés à leurs besoins et le fait que les banques ne comprennent pas véritablement les entreprises dirigées par des femmes ou encore les niches de marché qu'elles occupent.

Pourtant, les études soutiennent l'hypothèse selon laquelle les inégalités entre les sexes diminuent fortement lorsque l'accès des femmes aux activités est accru. Surtout pour la RDC qui, non seulement, le développement est en voie, mais aussi, s'est assignée l'obligation d'atteindre les Objectifs du Développement Durable (ODD) d'ici l'horizon 2030 ; lesquels ODD promeuvent l'autonomisation de la femme et la lutte contre les inégalités basées sur le genre.

L'autonomie des femmes dont il est question ici se conçoit dans l'hypothèse où les activités de ces femmes vont jusqu'au-delà de leurs besoins quotidiens tout en leur assurant une indépendance tant financière que morale. Le constat fait tout au long de notre analyse et études menées est que la majorité de ces femmes entreprennent avec le fonds provenant de leurs familles, de leurs fonds propres, de ristourne ou mutuelle qui, souvent sont insuffisants parfois et ne leur permettent pas d'accroître leurs activités. Donc elles se retrouvent dans l'incapacité d'émerger.

L'accès des femmes dans les activités entrepreneuriales ont entraîné un certain nombre d'effets positifs sur les activités exercées par les femmes, à savoir : une hausse des revenus dans les foyers, la génération d'actifs ; l'amélioration de la mobilité et la création de plusieurs collectifs. Il faut aussi dire qu'elles ont eu un impact positif sur les moyens d'existence des femmes. Elles peuvent à présent financer l'éducation de

¹⁸ Disponible sur <https://www.un.org/africarenewal/fr/magazine/ao%C3%BBt-2015/acc%C3%A8s-des-femmes-au-cr%C3%A9dit-aller-au-del%C3%A0-du-micro-financement>, consulté le 29 mars 2020.

leurs enfants ; elles sont en mesure de mieux préserver leur intégrité physique étant donné qu'elles ont accès aux services sociaux, et subvenir à leurs besoins de base plutôt que de se voir contraintes à se prostituer ; une certaine atténuation de la pauvreté bien que très légère ; certaines améliorations en termes d'accès à l'alimentation et à la santé.

Dans certains cas, il a été possible d'employer les maris ou d'autres membres de la famille ; pour chaque crédit octroyé, près de 1,2 personnes ont trouvé un emploi ; les femmes ont acquis une meilleure conscience physique et une plus grande auto-estime ; leur situation économique s'est améliorée. On note, par ailleurs, un plus grand respect pour les activités des femmes, bien qu'il s'agisse d'un phénomène impossible à mesurer ; de nombreuses femmes quittent leur conjoint une fois qu'elles sont autonomes et les femmes ont appris à aider à déterminer les dépenses du ménage.

Il est sans nul doute que l'accès aux activités génératrices de revenus permettra aux femmes congolaises d'améliorer la qualité de leurs services et leur diversité. Il permettra d'investir dans la modernisation des installations où les femmes exercent leurs activités. Dans la plupart de cas, il s'agit des endroits impropres qui n'attirent pas toute la clientèle à cause de l'insalubrité, s'agissant particulièrement des restaurations. La modernisation du cadre d'accueil aura pour effet d'attirer et de fidéliser les clients pour espérer accroître les profits. Ce qui constituera des apports du microcrédit dans le développement des entreprises informelles des femmes tenancières des diverses activités.

Tableau n°06 : Secteur principal d'activités

Secteur principal d'activité	Effectif	Pourcentage
Boutique	11	44
Pharmacie	3	12
Dépôt de boissons	4	16
Dépôt de ciments	2	8
Quincaillerie	5	20
Total	25	100,0

Source : Elaboré par nous-mêmes

Il se dégage du tableau ci-dessus que 44% des femmes entrepreneures évoluent dans des boutiques ; 20 % dans les quincailleries, 16% d'entre elles ont des dépôts de boissons ; 12% des femmes sont dans la pharmacie et 8% des femmes sont des dépositaires de ciments.

Tableau n°07 : Capital de départ

Origine du capital de départ de vos affaires	Effectif	Pourcentage
Epargne	6	24
Petit commerce	5	20
Aide de membres de famille	10	40
Aides des amis	1	4
Emprunt auprès des amis ou membres de famille	2	8
Autres emprunts, crédits, revolving UBC, tontine	1	4
Total	25	100,0

Source : Elaboré par nous-mêmes.

Le tableau n°07 atteste que 40% des femmes entrepreneures bénéficient de l'aide des membres de famille pour la création de leurs entreprises ; 24% d'entre elles ont financé leurs activités à partir de l'épargne ; 20% des femmes entrepreneures l'ont fait à partir du petit commerce ; 8% d'entre elles ont recouru aux emprunts auprès des amis et/ou de membres de famille pour lancer leurs activités ; 4% des femmes ont bénéficié respectivement de l'aide des amis, des autres emprunts, de crédits, revolving UBC, de la tontine.

Tableau n°08 : Niveau du capital de départ

Niveau du capital de départ de vos affaires:	Effectif	Fréquence
51 - 100\$	3	12
101 - 200\$	5	20
201 - 300\$	1	4
301 - 500\$	3	12
501 - 1000\$	7	28
1001 - 2000\$	5	20
2001 et plus	1	4

Total	25	100
--------------	-----------	------------

Source : Elaboré par nous-mêmes

Ce tableau nous renseigne que 28% des femmes entrepreneures commencent leurs activités avec un capital de 501 à 1000 \$ US ; 40% d'entre elles ont un capital initial qui varie respectivement de 101 à 200 \$ US et de 1001 à 2000 \$ US, 24% des femmes entrepreneures ont un capital variant de 51 à 100 \$ US et de 301 à 500 \$ US ; 8% d'entre elles possèdent respectivement un capital initial de 201 à 300 \$ US et d'au moins 2001 \$ US.

Tableau n°09 : Fonctions exercées par des employés de sexe féminin

Fonctions exercées par vos employés femmes	Effectif	Fréquence
Aucune	14	56,0
Gérant	4	16,0
Comptable	1	4,0
Vendeur	5	20,0
Gérant + Vendeur	1	4,0
Total	25	100,0

Source : Elaboré par nous-mêmes

Il résulte de ce tableau que les 56% d'employées sont sans fonction ; 16% d'employées occupent la fonction de Gérant ; 20% d'entre elles occupent le poste des vendeurs ; 4% d'entre elles respectivement sont au poste de comptable, de gérant et de vendeur.

V. DEFIS ET PERSPECTIVES DE LA PROMOTION DE L'ENTREPRENEURIAT FEMININ EN RDC

Les femmes congolaises en général ont fait preuve de capacité d'entrepreneuriat à partir de diverses activités qu'elles exercent mais elles sont liées aux défis de la mutation de leur statut d'opérateurs informels vers celui de véritables commerçantes dans leurs secteurs d'activités.

Les défis de cette mutation sont de divers ordres. Il s'agit du faible niveau d'instruction, du déficit de formation en gestion d'entreprise ou des affaires économiques, de l'obsolescence de la législation, de l'ignorance des conditions d'accès au financement, de la concurrence déloyale des supermarchés qui exercent, de manière camouflée, le petit commerce

pourtant leur interdit et de l'absence des mesures incitatives de la part du gouvernement.

Le manque de niveau d'éducation et de formation professionnelle des femmes est l'une des causes de leur pauvreté et de leur inaccessibilité aux services financiers. En RDC, les femmes restent majoritairement analphabètes, elles cherchent à se promouvoir et à s'auto-occuper en créant au minimum une Activité Génératrice de Revenus (AGR) ou d'utilité sociale malgré leurs moyens en capital très limité. Ce défi peut être relevé par la formation des femmes à travers les structures formelles comme l'Institut National de Préparation Professionnelle (INPP) ou à travers des structures appartenant aux organisations non gouvernementales intervenant dans la promotion et la protection des droits des femmes.

Il faut en outre combattre les préjugés à la base de l'exclusion des femmes dans les affaires. Il existe une opinion véhiculée en RDC selon laquelle les femmes feraient partie des mauvais producteurs ; à cause du fait que leurs activités sont peu rentables. De ce fait, un accès aux activités ainsi qu'une formation appropriée aux femmes pourraient permettre l'amélioration des attitudes et aptitudes des femmes congolaises à entreprendre davantage : c'est-à-dire à créer, à produire, à vendre, à gérer et à dégager un meilleur profit de leurs activités ; et par-dessus tout, contribuer à la fois à l'amélioration du niveau de vie et à la lutte contre la pauvreté.

En ce qui concerne la législation, la nécessité d'une loi adaptée à la situation actuelle de la RDC et aux difficultés rencontrées par ces femmes dans l'exercice de leurs activités impliquant la mutation de son statut de l'informel au formel, réglant celui de différentes tracasseries administratives (impôts et taxes) et concurrence déloyale en ne laissant le petit commerce qu'aux seuls Congolais tout en restreignant et réglementant les modalités de vente par les supermarchés et autres. Mais aussi et surtout assurer la vulgarisation et la mise en application effectives de ces différents textes juridiques.

Le déficit organisationnel des femmes entrepreneures peut être résorbé à travers un accompagnement focalisé par la création des entités professionnelles représentatives ayant pour mission de défendre leurs intérêts devant les autorités politico-administratives et solliciter l'appui d'autres partenaires techniques et financiers. Pour relever les défis auxquels l'entrepreneuriat féminin est confronté, il importera que le Gouvernement se dote d'une politique claire traduisant son engagement à aider ces entreprises à travers des programmes qui pourront être exécutés par les responsables des communes.

CONCLUSION

Après analyses, il est démontré que la main d'œuvre féminine est indispensable à l'économie d'un pays en voie de développement comme la RDC, bien que celle-ci soit en proie à de plusieurs obstacles empêchant son développement.

Il faut alors dire qu'au-delà du cadre juridique qui est censé protéger la femme dans l'exercice de ses activités mais qui, jusque-là, se trouve entachée d'insuffisances, la femme congolaise elle-même s'est placée au cœur de son développement. Bien que l'accès pour elle à toutes les activités de la vie courante présente des avantages pour l'accroissement des activités qu'elle entreprend, celui-ci présente aussi des limites liées à diverses raisons, à savoir : la culture, sa position dans la société et autres mais surtout cet accès ne constitue pas une garantie d'autonomisation de la femme pour différentes raisons développées tout au long de cette étude.

Pour ce faire, en vue d'aider la femme congolaise à son développement personnel qui est aussi celle de la société entière et à son épanouissement, cette étude a eu à démontrer les défis auxquels la femme est confrontée dans l'exercice de ces activités et aussi à proposer quelques perspectives pour atteindre la promotion de l'entrepreneuriat féminin en RDC et l'autonomisation de la femme congolaise.

De ce qui précède, nous suggérons à l'Etat congolais ce qui suit : mettre sur pied une politique d'alphabétisation des adultes surtout les

femmes ; appuyer les initiatives entrepreneuriales des femmes ; accentuer les pratiques qui renforcent l'égalité des sexes ; et alléger le dispositif fiscal aux femmes qui démarrent une activité et à celles qui existent.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BELCOURT M. L. et al., *Une cage de verre : les entrepreneures au Canada*, Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, Ottawa, 1991.
- BYGRAVE D. et WILLIAM D., *Entrepreneurship*, 2nd ed. p. cm. Includes index, 1973.
- GARTNER W.B.A., "Conceptual framework for describing the phenomenon of new venture creation", dans *Academy of Management Review*, n°10 (4), october 1985.
- HISRICH R.D. et PETERS P.M., *Entrepreneurship*, éd. McGraw-Hill Education, 2012.
- <http://www.leganet.cd>.
- <https://www.banquemonddiale.org/fr/news/feature/2017/01/10/what-does-it-mean-to-be-a-woman-entrepreneur-in-the-democratic-republic-of-congo>, consulté le 29 mars 2020.
- <https://www.congo-autrement.com/blog/accueil/rdc-a-kinshasa>.
- <https://www.issuelab.org/resource/promotion-de-l-entrepreneuriat-feminin-par-la-micro-finance-etude-du-cas-de-la-republique-democratique-du-congo.html>, 2012.
- <https://www.un.org/africarenewal/fr/magazine/ao%C3%BBt-2015/acc%C3%A8s-des-femmes-au-cr%C3%A9dit-aller-au-del%C3%A0-du-micro-financement>.
- JULIEN P.A. et MARCHESNAY M., *La petite entreprise. Principes d'économie et de gestion*, éd. Vuibert, Paris, 1996.
- LAVOIE D., *Les entrepreneurs: pour une économie canadienne renouvelée*, Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, Ottawa, 1988.
- MCCLELLAND D.C., "Testing for competence rather than for "intelligence", dans *American Psychologist*, n°28, 1973, disponible

sur <https://scholar.google.com/citations?user=oR45dgIAAAAJ&hl=en>.

- MUSITU L. W., « La femme Congolaise : pilier de l'économie informelle en milieu urbain », Post-doctorat en sociologie du développement, Université Humboldt, Berlin, 2006.
- RAJHI N., « Conceptualisation de l'esprit entrepreneurial et identification des facteurs de son développement à l'université », 2011.
- VERSTRAETE T., « Entrepreneuriat et sciences de gestion, habilitation à diriger des recherches », IAE de Lille, Lille, 2000.